

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7368687401

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7368687401>

Cette annonce a été mise en ligne le **12 juin 2024** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

SELARL LEXCAP
Cabinet d'Avocats
4, rue du Quinconce – BP 60429 – 49104 ANGERS
CEDEX 02

BIAS CAPITAL
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 8, rue Roger Salengro
49000 ANGERS
RCS ANGERS

Suivant acte sous seing privé en date du 10/06/2024, il a été constitué la Société suivante :

FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : BIAS CAPITAL
SIEGE : 8, rue Roger Salengro - 49000 ANGERS
OBJET :

- L'activité de prestation de conseil auprès des sociétés de gestion de portefeuille à l'exclusion de toute activité directe de gestion de fonds ou de conseil en investissement financier ;
- L'activité de prestations de services, de conseils, de gestion, d'organisation, d'accompagnement, de management et de formation dans tous domaines et notamment dans domaines de l'analyse et de l'évaluation financière de sociétés, dans le domaine l'investissement dans des valeurs mobilières et dans le domaine de la gestion de portefeuilles financiers sur tous supports destinés à toute personne physique ou morale quelle qu'en forme à l'exclusion de toute activité directe de gestion de fonds ou de conseil en investissement financier ;
- la détention, l'acquisition, l'administration et la gestion par tous moyens de valeurs mobilières, de droits sociaux ou de tout autre instrument financier ;
- la réalisation de prestations de services de toute nature

et en tout domaine, notamment en matière financière, comptable, commerciale et administrative, au profit de ses filiales, sous-filiales toute société dont elle détient une participation et/ou qu'elle contrôle, directement indirectement, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 10 000 €

PRESIDENT : M. Charles TAYRAC demeurant 8, rue Roger Salengro - 49000 ANGERS.

AGREMENT : Lorsque la société ne comprend qu'un seul associé, la transmission des actions est libre et sans agrément. En cas de pluralité d'associés, toutes les transmissions sont soumises à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire, à laquelle prend part l'associé cédant.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives du moment que ses titres de capital sont inscrits à son nom à la date, selon le cas, de l'assemblée, de l'envoi des documents en vue d'une consultation écrite ou de l'acte. Il peut se faire représenter par un autre associé exclusivement. Le droit de vote attaché aux titres de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'ils représentent et chaque titre de capital donne droit à une voix.

Immatriculation au RCS d'ANGERS

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex